

Règles de fonctionnement et mesures de sécurité 2025-2026



École primaire de l'Orée-des-Bois

79, rue du Mont-Joël Cantley,
Québec
J8V 4B9

Numéro de téléphone : (819)
503-8088

Numéro de télécopieur :
(819) 607-0626

Adresse courriel :
oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca

Horaire du
secrétariat :
7h30 à 11h30

Horaire de la journée

	<i>Avant-midi</i>	<i>Après-midi</i>
Préscolaire	7h50 à 11h15	12h35 à 14h02
Primaire	7h50 à 11h15 Récréation 9h57 à 10h12	12h35 à 15h Récréation 13h42 à 13h57

Personnel administratif

Direction : Isabelle Léger
Direction adjointe : Nancy Vallerand

Secrétaire d'école : Magali Nivola
Secrétaire : Vanessa Proulx

Service de garde La clairière du boisé

Technicienne : Manon Tanguay Téléphone
: (819) 503-8098
Courriel : sg-oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca Heures
d'ouverture : 6h45 à 17h30



École de l'Orée-des-Bois

Adopté au CE du 19 mars 2025

COMMUNICATION AUX PARENTS

Chers parents,

Vous recevez aujourd'hui le document intitulé « ***Règles de fonctionnement et mesures de sécurité 2025-2026*** ». Nous vous invitons à lire ce document avec votre enfant, car nous pourrions demander votre collaboration et votre soutien dans l'application de ces règles, de ces mesures de sécurité, du code de vie et du code d'éthique numérique. De plus, au début de l'année scolaire, l'enseignant de votre enfant prendra du temps en classe afin de bien expliquer les règles de fonctionnement, le code de vie ainsi que le code d'éthique numérique de l'école.

Après avoir pris connaissance du document, nous vous demandons de compléter la page 3 et de la retourner au titulaire de votre enfant.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, veuillez agréer, chers parents, nos salutations les meilleures.

Isabelle Léger

Directrice

Nancy Vallerand

Directrice adjointe

RÈGLES GÉNÉRALES DE CONDUITE

Il est obligatoire pour l'élève de s'adresser aux adultes de l'école (enseignants, éducatrices, secrétaires, professionnels, etc.) en utilisant le terme **Monsieur** ou **Madame** et le prénom de la personne (ex. **Mme Caroline**). De plus, l'utilisation du vouvoiement par l'élève auprès des intervenants de l'école est encouragée.

Afin d'assurer à l'élève un climat propice à l'apprentissage, l'école s'attend à ce que celui-ci se comporte de façon disciplinée.

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement et de sécurité de l'école ainsi que le code d'éthique du numérique (Annexe A) et je m'engage à collaborer dans l'application de ces règles de fonctionnement et de ce code d'éthique.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

N.B. Veuillez signer cette page et la retourner à l'école après avoir lu les règles de fonctionnement et mesures de sécurité avec votre enfant

1. VALEURS DE L'ÉCOLE

Les valeurs de l'école sont la bienveillance, le respect et le plaisir. Tout au long de l'année scolaire, nous allons faire vivre et promouvoir ces valeurs.

2. ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

Les parents ont la responsabilité d'aviser l'école de l'absence de leur enfant en utilisant le portail Mozaïk parents ou en laissant un message sur la boîte vocale de l'école.

Nous encourageons les parents à planifier les vacances familiales pendant les périodes de congé prévues au calendrier scolaire. Aucun travail ne sera préparé et remis aux enfants qui s'absentent pour des raisons personnelles (voyages, tournois, etc.).

À la suite d'une absence prolongée, il est possible que l'enseignant ne soit pas en mesure d'évaluer certaines compétences au bulletin.

Le parent s'assure que son enfant fréquente l'école de façon assidue. Si l'enfant doit s'absenter ou s'il y a un retard prévu, le parent a la responsabilité d'avertir l'enseignant de l'absence de l'enfant en faisant parvenir un billet la veille, en téléphonant au secrétariat de l'école avant 7h50, et avant 12h40 l'après-midi ou en utilisant l'onglet d'absence dans Mozaïk Parent : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Le service téléphonique est accessible en tout temps, et le parent peut laisser un message en précisant le nom de l'enfant, son groupe et le motif de l'absence. Si l'enfant fréquente le service de garde, le parent doit en aviser la technicienne par téléphone au 819-503-8098, ou par un courriel à l'adresse suivante sg-oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca .

Le temps de classe étant très précieux, dans la mesure du possible, le parent doit prendre les rendez-vous médicaux ou autres en dehors des heures de classe.

Le parent doit s'assurer que son enfant **arrive à l'heure prescrite**. L'élève en retard dérange le début des classes, est souvent désorganisé dès son entrée et entraîne un suivi inutile au secrétariat. La cloche sonne à 7h50 et **l'élève peut être sur la cour dès 7h40**. La ponctualité est une valeur importante que l'école consolide tout au long du primaire afin que l'élève devienne de plus en plus responsable.

Procédure lorsque l'élève est en retard non motivé :

L'élève en retard non motivé ne peut pas arriver à l'école à n'importe quelle heure de la journée. Il doit se présenter au secrétariat quelques instants avant la fin de la récréation en avant-midi, et avant la fin de la récréation en après-midi. S'il se présente avant, il pourrait être dirigé au centre d'aide jusqu'à la fin de la période et du travail lui sera remis.

Récréation primaire matin	Récréation primaire après-midi
9h57 à 10h12	13h42 à 13h57

- **Exemple d'un retard non motivé** : l'élève arrive quelques minutes après la cloche
- **Exemple d'un retard motivé** : rendez-vous (médecin, dentiste, spécialiste)

À la suite d'un contrôle des absences et des retards, un avis vous sera envoyé si le taux d'absentéisme ou de retards devenait trop élevé.

Absence lors d'une évaluation ministérielle de 4^e et 6^e année: Nous portons à votre attention que les seuls motifs pouvant justifier l'absence d'un élève à une épreuve obligatoire sont une maladie sérieuse ou un accident grave, le décès d'un proche, la convocation à un tribunal ou la participation à un événement d'envergure. Advenant le cas où l'élève s'absente pour un motif autre que ceux énumérés ci-dessus la note 0% sera attribuée.

3. ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

En tout temps, les parents doivent informer la secrétaire d'école de tout changement de coordonnées d'urgence et laisser un numéro de téléphone (maison, gardienne, voisin) où nous pouvons joindre quelqu'un. Ce renseignement demeure à l'usage exclusif de l'école.

4. DROITS PARENTAUX

À moins qu'un tribunal n'ait émis une restriction quant au droit de visite d'un parent, toute autorité parentale peut s'informer du cheminement scolaire de son enfant et avoir accès au portail Mozaïk parents. S'il y a restriction, il faut faire parvenir à la direction une copie du document officiel émis par la cour.

5. QUESTIONNAIRES DES PROFESSIONNELS

Veillez noter que lorsque les intervenants scolaires reçoivent de la part de professionnels (psychologue, orthophoniste, médecin ou autre) un questionnaire à remplir sur le cheminement de votre enfant, l'intervenant retournera celui-ci directement aux professionnels dans un délai de 7 jours. Vous devez donc fournir les coordonnées de ce dernier car le formulaire ne peut être retourné aux parents.

6. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE ET SUR LA COUR

Par mesure de sécurité, les parents et les visiteurs doivent obligatoirement se présenter au secrétariat pour toute demande. Le personnel du secrétariat se fera un plaisir de les accueillir et de les diriger.

Il est formellement interdit de circuler dans l'école et sur la cour sans autorisation préalable.

Lors de l'arrivée des élèves, les parents doivent diriger leur enfant à l'entrée de la cour de l'école en empruntant le trottoir. Les élèves ne sont pas autorisés à entrer par la porte de l'entrée principale à moins qu'ils soient en retard.

De plus, il est recommandé aux parents qui viennent chercher leur enfant à l'école pour l'heure du dîner ou à la fin des classes, de fixer un point de rencontre aux endroits prévus à l'extérieur.

Veillez noter que la porte avant est munie d'une sonnette et d'une caméra. Les portes latérales sont verrouillées en permanence. À la cloche, les parents doivent attendre leur enfant à l'extérieur de l'école et de la cour près des sorties latérales.

7. CIRCULATION AUTOMOBILE

Le stationnement devant l'école est exclusivement réservé aux membres du personnel de l'école détenteurs d'une vignette du Centre de services scolaire des Draveurs.

Précisions : circulation dans le stationnement le matin (entre 7h40 et 7h50)

Avant 7h40 : les parents dont leur enfant est inscrit au service de garde seulement peuvent déposer leur enfant dans les espaces de stationnement réservés aux visiteurs tout en accompagnant son enfant dans l'aire de stationnement jusqu'à l'entrée du service de garde.

À partir de 7h40 : **AUCUN VÉHICULE N'A ACCÈS AU STATIONNEMENT à part les membres du personnel de notre établissement avec vignette du Centre de service scolaire des Draveurs et les personnes ayant une vignette pour personnes à mobilité réduite.**

On vous rappelle, les alternatives possibles :

- Considérant que tous les élèves de notre école ont accès au transport scolaire, nous vous invitons à **privilégier le transport scolaire.**
- Le service de garde demeure une option disponible afin d'inscrire votre enfant au besoin

Les espaces réservés aux visiteurs sont réservés que pour des rendez-vous au courant de la journée et pour les parents dont leur enfant est inscrit au service de garde et ce, en considérant les consignes ici-haut mentionnées. On vous rappelle que vous ne pouvez pas utiliser le stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite à moins d'avoir une vignette pour personne à mobilité réduite. **Pour des raisons de sécurité, seulement les autobus ont accès au débarcadère d'autobus.**

Nous vous rappelons l'importance de circuler LENTEMENT aux abords de l'école.

LA SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT EST NOTRE PRIORITÉ !

8. DÉPART HÂTIF D'UN ÉLÈVE POUR UN RENDEZ-VOUS

Si un enfant doit quitter plus tôt les classes, l'enseignant doit être informé au **préalable par une note à l'agenda ou par courriel**. L'élève peut quitter l'école seulement s'il est accompagné d'un adulte. Ce dernier, préalablement autorisé, doit s'identifier au secrétariat et signer le registre de départ avant de quitter avec l'enfant.

Nous vous rappelons que si la routine d'arrivée et de retour de votre enfant doit être modifiée selon l'horaire, vous devez **en aviser l'enseignant par une note écrite**. Les appels téléphoniques de dernière minute au secrétariat pour aviser d'un changement de routine d'un enfant pendant la journée sont interdits et réservés aux **situations d'urgence seulement**.

SORTIES LORS DU DINER : Normalement, un élève transporté par autobus dine à l'école. Dans le cas contraire, une permission écrite de ses parents est obligatoire pour permettre un dîner à l'extérieur. Ce billet est remis à l'enseignant qui en avertit le secrétariat et la surveillante du dîner.

9. ÉLÈVE MALADE

Si un élève est malade et qu'il dit ne plus pouvoir fonctionner en classe, la secrétaire communiquera avec les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant.

Si vous jugez que votre enfant est trop malade pour sortir aux récréations, il est souhaitable qu'il poursuive sa convalescence à la maison. Les élèves ne peuvent pas être gardés au secrétariat ou dans la classe pendant les périodes de récréation et la période du dîner.

Si un élève souffre d'une maladie contagieuse, les parents doivent aviser l'école dans les plus brefs délais.

10. ACCIDENT OU BLESSURE

Un membre du personnel donnera les premiers soins et s'il y a lieu, un rapport d'accident sera rempli. Si la blessure nécessite des soins en clinique ou en centre hospitalier, nous communiquerons avec les parents ou la personne que vous avez inscrit comme contact d'urgence afin qu'un adulte autorisé vienne chercher l'enfant.

Si un membre du personnel ne réussit pas à joindre les parents et que la situation l'exige, l'enfant sera transporté en ambulance accompagné par un adulte de l'école et les frais seront assumés par les parents. Il est très important de nous fournir un numéro de téléphone qui nous permettra de contacter l'un des parents dans les plus brefs délais.

11. MÉDICATION ET ALLERGIES

Toute médication doit être prise à la maison. Exceptionnellement, lorsqu'une ordonnance médicale exige une intervention du personnel, l'école peut en assurer le suivi.

Ainsi, un responsable de l'école supervise l'administration d'un médicament à un élève seulement lorsqu'il est prescrit par un médecin avec l'autorisation écrite des parents. Ces derniers doivent faire parvenir à l'école le médicament dans le contenant remis par le pharmacien et doivent remplir le formulaire à cet effet.

Dans une situation où l'enfant a une allergie, les parents doivent le préciser sur la fiche santé, joindre une photo et remettre un épipen.

Certains élèves sont allergiques à un ou des aliments. L'école compte donc sur la collaboration des parents afin de protéger les enfants souffrant d'allergies. L'école demande aux parents d'avertir leur enfant de ne pas échanger d'aliments avec les autres enfants.

12. COLLATIONS « SANTÉ »

Lors des collations prises en classe, la consommation de fruits, de légumes frais et de produits laitiers est fortement encouragée auprès des élèves. L'école promeut chez les élèves le développement de saines habitudes de vie.

**Les aliments pouvant contenir des noix et des arachides
sont interdits à l'école.**

13. ÉDUCATION PHYSIQUE

Tenue requise :

- Des espadrilles (différentes des espadrilles pour l'extérieur) qui ne marquent pas le plancher ;
- Un pantalon extensible ou un short ;
- Un chandail à manches courtes.

Si un élève ne peut participer à plus d'un cours d'éducation physique, il devra fournir un billet médical.

14. JOURS DE PLUIE OU DE FROID EXCESSIF

Il est important de vêtir l'enfant selon le temps prévu. Parapluie, bottes, imperméable, chapeau, gants, vêtements de rechange peuvent être nécessaires. Ce n'est que lors de pluies abondantes et de froid excessif (au-delà de -27° avec facteur éolien) que l'élève entre à l'intérieur de l'école à l'heure prévue et qu'il se dirige vers l'endroit désigné.

15. MESURES D'URGENCE

Fermeture d'école

En cas de tempête, de verglas, d'inondation, de panne d'eau ou tout autre événement majeur, une fermeture d'école est décrétée par le Centre de services scolaire des Draveurs et est annoncée sur leur page Facebook, dès que la décision est prise. Dans la mesure du possible, un service de garde est assuré. Veuillez consulter les sites suivants [Accueil | École de l'Orée-des-Bois \(gouv.qc.ca\)](http://Accueil | École de l'Orée-des-Bois (gouv.qc.ca)) ou [Au service de la communauté | Centre de services scolaire des Draveurs \(gouv.qc.ca\)](http://Au service de la communauté | Centre de services scolaire des Draveurs (gouv.qc.ca)) pour être informé.

Évacuation

L'école est dotée d'un plan d'évacuation en cas d'incendie et d'un plan d'urgence « Code blanc ». Des pratiques se font annuellement. Dans le cas d'un événement majeur, comme un incendie, les élèves seraient accompagnés vers l'école voisine de la Rose-des-Vents.

Situation de crise

L'école dispose d'un plan d'intervention en situation de crise (décès, inondation, désastre écologique, etc.) qu'elle peut appliquer à la suite d'un événement majeur.

16. OBJETS DE VALEUR

L'enfant ne peut pas apporter d'objets de valeur. L'école n'est pas responsable des effets perdus, endommagés ou volés (ex. : montant d'argent, cellulaire, appareil électronique, etc.).

17. FACTURATION DE LIVRE PERDU OU ABIMÉ

Lorsqu'un livre est perdu ou abimé, nous demandons aux parents d'acquitter la facture qui sera envoyée à la maison. Tant que le livre n'est pas payé ou remplacé, l'élève ne peut pas faire d'autres emprunts à la bibliothèque.

18. NAVIGATION SUR INTERNET

Le code d'éthique nous permet une censure et nous ramène à notre mission éducative :

- Éduquer par l'engagement dans le respect d'un code d'éthique;
- Éduquer par l'accompagnement des enfants à faire de bons choix;
- Éduquer par la supervision des activités stimulantes et enrichissantes.

Le centre de services scolaire des Draveurs reconnaît l'importance pour les membres de son personnel et pour les élèves fréquentant ses établissements d'avoir accès à ses ressources informatiques et à son réseau de télécommunication. La commission scolaire exige que la conduite de chaque usager soit dictée par les règles usuelles et le respect des lois et des règlements en vigueur.

Tel que mentionné dans la politique, les utilisateurs doivent :

- Respecter les gens dans leur communication (messages, images et son);
- Respecter la vie privée des gens (informations confidentielles);

- Contribuer à réaliser la mission éducative de l'école;
- Utiliser le matériel de façon à minimiser les risques de destruction ou de modification des systèmes et des données;
- Utiliser les ressources technologiques de façon adéquate et légale;
- Respecter les droits d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle.

Voir **Annexe A**

19. BON COUP

Les attentes et exigences envers nos élèves sont grandes. C'est pourquoi il est important de prendre le temps de souligner leurs bons coups et leurs efforts. Pour ce faire, nous avons mis en place le projet du billet « Bon Coup ».

Un billet « Bon coups » pourrait être remis à l'élève qui se démarque, par exemple : en utilisant les étapes de résolution de conflits, en mettant en pratique les valeurs de l'école ou pour tout comportement bienveillant envers ses pairs ou les adultes de l'école.

La remise d'un billet « Bon Coup » donne une chance à l'élève de participer à un tirage à la fin de chaque étape. Un billet par cycle est pigé et l'élève méritant reçoit un petit cadeau de la part de l'école en guise de reconnaissance.

Voir **Annexe B**

20. CODE DE VIE DE NOTRE ÉCOLE

Chers parents,

C'est avec beaucoup de fierté que le personnel de l'école de l'Orée-des-Bois vous présente son code de vie. Celui-ci s'adresse aux élèves. Rappelons-nous que les enfants apprennent principalement par l'exemple des adultes qui les entourent.

CLIMAT SCOLAIRE POSITIF, VIOLENCE ET INTIDIMATION

À notre école, nous nous engageons à promouvoir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous. La violence sous toutes ses formes et l'intimidation ne sont jamais tolérées et celles-ci sont traitées promptement et sérieusement. Nous sommes ouverts et respectueux envers les différences, et chacun a sa place. Nos intervenants s'engagent à soutenir les élèves et nous travaillons ensemble à résoudre les conflits de façon pacifique. Nos valeurs sont véhiculées par de nombreuses actions posées tout au long de l'année. Nous avons la conviction que l'abolition de la violence et de l'intimidation à l'école est possible si nous agissons tous en citoyens engagés.

RÈGLES DE VIE, PRÉVENTION ET GRADATION DES INTERVENTIONS

Les règles de vie et les services d'encadrement de notre école visent à développer l'autonomie des élèves, à assurer leur sécurité et à répondre aux besoins de soutien. Ils permettent de créer un climat propice aux apprentissages et ils respecteront les orientations de notre projet éducatif.

Les intervenants scolaires favorisent la valorisation et la motivation chez les élèves. Des billets de bons coups (annexe B) et une remise de méritas font partie des moyens pour encourager l'élève à adopter de bons gestes. Les parents sont informés par un avis d'inconduite (voir annexe C, D) lorsqu'il y a des comportements inappropriés et l'application des conséquences varie selon la nature, la gravité et la fréquence du manquement observé. Une suspension interne ou externe peut s'appliquer dans certaines situations. Un suivi est alors fait entre la TES du centre d'aide, la technicienne au service de garde, la direction de l'école et les parents.

Les valeurs préconisées par l'école sont le respect, la bienveillance et le plaisir. La démarche d'encadrement proposée vise une approche éducative et non coercitive. Celle-ci encourage les comportements adéquats. L'objectif de cette démarche est d'aider les élèves à prendre conscience de leur comportement inadéquat et à les soutenir dans leur recherche de solutions.

VIOLENCE ET INTIMIDATION

L'élève qui enfreint une de ces règles énoncées se verra imposer une sanction selon la gravité de l'acte posé.

CONFLIT : est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent.

VIOLENCE : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de forces entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, d'opprimer ou d'ostraciser.

ÉLÈVE TRANSGENRE : l'intégrité de l'élève transgenre de même que son droit à être traité avec dignité, égalité et respect doit être protégé. Il est de la responsabilité de chaque établissement scolaire de s'assurer que l'élève transgenre dispose d'un milieu d'apprentissage sécurisé, exempt d'intimidation, de harcèlement, de discrimination ou de violence.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle ;

Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirée ;

Incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimée directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

La violence physique ou verbale, l'intimidation, la cyberintimidation, la bousculade, l'arrogance, la discrimination, le harcèlement sexuel, le taxage, les menaces, le vandalisme et le vol ne sont pas tolérés à l'école.

Manquement mineur

Dans le cas d'un manquement mineur, comme ceux figurant dans la liste qui suit, l'analyse du geste posé et l'attitude de l'élève seront considérées dans le choix de l'intervention à adopter et des conséquences à donner à l'élève.

Exemples de comportements mineurs*	
Crier, courir dans les déplacements	Posséder des objets non permis
Sacrer, cracher	Bousculer, se tirer
Défier l'autorité	Endommager un manuel scolaire
Faire des jambettes	Utiliser un langage grossier
Lancer des roches, des balles de neige ou tout autre objet jugé dangereux	

Selon le contexte de l'événement, un manquement mineur pourrait être considéré comme un manquement majeur.

Pour tous les manquements mineurs, la procédure sera la suivante :

- L'intervenant complète un avis d'inconduite mineur (**voir Annexe C**).
- L'intervenant fait un retour sur le comportement et recherche des solutions avec l'élève.
- L'intervenant ou le titulaire inscrit la conséquence à appliquer.
- L'incident sera consigné dans Mozaïk portail.
- L'élève fait signer le billet de communication par ses parents et le rapporte le lendemain.

Manquement majeur

Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique et/ou psychologique d'une personne (violence physique ou verbale) ou un danger pour soi, les autres ou l'environnement.

Exemples de comportements majeurs	
Impolitesse envers l'adulte	Intimidation
Refus d'obéir	Vol
Violence verbale	Taxage
Violence physique	Vandalisme
Cyber-intimidation	Violence sexuelle

Pour tous les manquements majeurs, la procédure sera la suivante :

1^{er} incident:

La direction ou un intervenant rencontre l'élève et fait parvenir un avis d'inconduite majeure aux parents, signalant l'incident (**Annexe D**). L'enfant sera retiré à l'interne pour la durée d'une période. Selon le cas, il complètera une feuille de réflexion qui sera à faire signer par ses parents.

2^e incident:

Répétition de la première démarche. Cependant, le retrait interne sera d'une demi-journée durant lequel l'élève devra effectuer des travaux scolaires. **À noter :** *Lors d'un retrait interne, l'élève qui ne se conforme pas aux attentes des intervenants sera retourné à la maison.*

3^e incident:

Répétition de la première démarche. Toutefois, le retrait interne sera d'une journée durant lequel l'élève devra effectuer des travaux scolaires. La mise en place d'une entente de collaboration pourrait être nécessaire. **À noter :** *Lors d'un retrait interne, l'élève qui ne se conforme pas aux attentes des intervenants sera retourné à la maison.*

4^e incident:

Répétition de la première démarche. Toutefois, le retrait d'une journée sera effectué à la maison durant lequel l'élève devra exécuter des travaux scolaires.

L'application du retrait à la maison relève de la direction et implique **une rencontre avec les parents, la direction, l'intervenante du centre d'aide ou l'enseignant titulaire** au retour de l'élève. De plus, l'élève devra remettre ses travaux ainsi que les formulaires signés par ses parents. L'incident sera consigné dans Mozaïk portail.

N.B. Selon la gravité du comportement, la direction se réserve le droit de retirer un élève sans préavis.

RÈGLES DE CONDUITE AU DINER

L'élève doit :

- Donner sa présence ;
 - Demeurer dans le local de son groupe ou toujours à l'intérieur de la cour d'école ;
 - Présenter au responsable des dineurs, dès son arrivée le matin, un billet signé de ses parents, l'autorisant à dîner à l'extérieur de l'école ou à quitter le service de garde après l'école, s'il y a lieu;
 - Parler à voix basse dans le local du dîner ;
 - Nettoyer sa table et s'assurer de la propreté avant de quitter sa place et le local ;
 - Apporter ses ustensiles et condiments dans sa boîte à goûter ;
 - Respecter les consignes des intervenants.
-
- ***Considérant le risque d'allergies sévères, nous vous demandons de ne pas envoyer d'aliments contenant des arachides et des noix à l'école (ex. : beurre d'arachides, barres tendres avec noix, etc.) Il est également important de rappeler à votre enfant de ne pas échanger ou partager sa nourriture.***

RÈGLES DE CONDUITE DANS L'AUTOBUS (Annexe E)

L'élève doit respecter les règlements dans l'autobus, faute de quoi il pourrait, après trois avertissements (fiches d'autobus), se voir refuser l'accès au transport scolaire d'une façon temporaire ou permanente. Dans ce cas, les parents devront assumer le transport à l'école.

Veillez consulter les directives du transport scolaire à l'annexe E.

NOTRE TABLEAU DES RÈGLES DE VIE

RÈGLES	CE QUE J'Y GAGNE	IMPACTS POSITIFS	INTERVENTIONS ÉDUCATIVES POSSIBLES	MESURES D'AIDE
1. Je dis NON à toutes les formes de violence et à l'intimidation dans mon école.	<ul style="list-style-type: none"> *Je vis dans un milieu sécuritaire. *Je vis des relations harmonieuses avec mes pairs. 	<ul style="list-style-type: none"> *Augmentation de l'estime de soi *Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie *Fierté personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> *Avertissement verbal *Communication aux parents (agenda, téléphone, lettre, carnet de route, courriel, billet de communication) *Confiscation d'un objet jugé inapproprié *Fiche de réflexion *Geste réparateur (remplacer le matériel, rendre service, etc.) *Perte de privilège *Rencontre avec les parents *Système de renforcement *Reprise du temps perdu *Retrait de la classe ou d'une activité agréable (ex. : récréation) *Suspension à l'interne *Suspension à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> *Accompagnement par un adulte, de l'élève qui accomplit un geste réparateur *Entente de collaboration *Élaboration d'un P.I. *Évaluation des conséquences de ses actes *Feuille de route *Récréation guidée *Rédaction d'un message d'excuses *Référence aux services éducatifs complémentaires ou services externes (CSSS, DPJ) *Rencontre régulière avec l'enseignant ou une personne ressource *Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève *Suivi avec l'élève *Suivi avec les parents
2. Je respecte les élèves et les adultes par mes gestes, mes paroles et par ma tenue vestimentaire appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> *Je participe positivement à la vie de l'école. *J'apprends à respecter les différences. *Je vis de belles relations. *Je favorise ma sécurité et celle des autres. *J'assure ma sécurité par une tenue appropriée dans la pratique du sport. 	<ul style="list-style-type: none"> *Billet de tirage *Billet "Bon coup" *Certificat "Méritas" *Communication positive aux parents *Diplôme de renforcement *Mot d'encouragement *Privilège accordé *Temps privilégié avec un adulte significatif 	<ul style="list-style-type: none"> *Geste réparateur (remplacer le matériel, rendre service, etc.) *Perte de privilège *Rencontre avec les parents *Système de renforcement *Reprise du temps perdu *Retrait de la classe ou d'une activité agréable (ex. : récréation) *Suspension à l'interne *Suspension à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> *Évaluation des conséquences de ses actes *Feuille de route *Récréation guidée *Rédaction d'un message d'excuses *Référence aux services éducatifs complémentaires ou services externes (CSSS, DPJ) *Rencontre régulière avec l'enseignant ou une personne ressource *Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève *Suivi avec l'élève *Suivi avec les parents
3. Je me déplace dans l'école calmement.	<ul style="list-style-type: none"> *J'assure ma sécurité et celle des autres. *Je favorise un climat calme et propice au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> *Diplôme de renforcement *Mot d'encouragement 	<ul style="list-style-type: none"> *Système de renforcement *Reprise du temps perdu 	<ul style="list-style-type: none"> *Rencontre régulière avec l'enseignant ou une personne ressource
4. Je prends soin de mes effets personnels, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.	<ul style="list-style-type: none"> *Je vis dans un endroit propre et agréable. *J'ai accès à du matériel en bon état. *J'agis de façon responsable. 	<ul style="list-style-type: none"> *Privilège accordé *Temps privilégié avec un adulte significatif 	<ul style="list-style-type: none"> *Retrait de la classe ou d'une activité agréable (ex. : récréation) *Suspension à l'interne *Suspension à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> *Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève *Suivi avec l'élève *Suivi avec les parents

LES INTERDITS

Il est important de préciser que certains comportements sont interdits.

MOYENS DE TRANSPORT INTERDITS

Selon les règles de la sécurité routière, il est interdit d'utiliser les moyens de transport suivants pour se rendre à l'école ou pour retourner à la maison : planche à roulettes, trottinette, patins à roues alignées.

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Les vêtements doivent être appropriés pour un contexte scolaire. La direction, en collaboration avec les membres du personnel, se réserve le droit d'intervenir auprès d'un élève dont elle juge que les vêtements sont indécents, à caractère violent ou racistes.

- Il est interdit de porter des vêtements ou accessoires qui reflètent un message à caractère violent, raciste ou sexuel;
- Le haut du vêtement porté par l'élève doit au minimum être soutenu par des bretelles et recouvrir le corps à partir des aisselles jusqu'au bassin en recouvrant le thorax et l'abdomen;
- Le bas du vêtement porté par l'élève doit couvrir entièrement les sous-vêtements, le bassin et le haut des cuisses;
- Il est interdit de porter des « jeans » troués au-dessus du genou;
- Les casquettes, tuques et couvre-chefs doivent être retirés dès l'arrivée au casier

OBJETS ET PRODUITS INTERDITS

Les objets suivants sont interdits à l'école (à moins d'une autorisation dans le cadre d'une activité spéciale) :

- Cellulaires, montre intelligente, écouteurs et autres appareils électroniques mobiles personnels;
- Appareils pouvant prendre des photographies ou filmer;
- Objets dangereux pouvant causer des blessures;
- Cartes ou objets à échanger;
- Gomme à mâcher;
- Balles dures « superballe ».

L'élève qui contrevient à cette règle se verra confisqué l'objet interdit. Les parents devront se présenter à l'école pour le récupérer.

Cette liste n'étant pas exhaustive, la direction se réserve le droit d'interdire les objets ou les vêtements pouvant représenter une problématique à l'école, et par conséquent, nuire au bon fonctionnement de la vie scolaire des élèves.

ANNEXE A

Code d'éthique du numérique : 1^{re} à la 6^e année

Je m'engage à:

1. Manipuler l'IPad et l'ordinateur avec soin.
2. Me concentrer sur l'application et la tâche demandée tout au long de l'activité.
3. Obtenir le consentement de l'adulte et/ou de l'élève pour toutes prises de photos, d'enregistrements audios et vidéos, de partage et de mise en ligne.
4. Utiliser un langage approprié.
5. Laisser intacts les fonds d'écrans (écran verrouillé et d'accueil) des iPads ainsi que tous travaux exécutés par d'autres élèves.
6. Dénoncer tout acte inapproprié.

*L'enfant qui ne respecte pas ce code d'honneur aura une conséquence selon la gravité du geste.

Je m'engage à respecter mon code d'honneur tout en ayant du plaisir.



Annexe B

Billet - Bon coup ! (En mauve)



BON COUP !

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____ Date : _____

Aujourd'hui,

- Tu as été poli(e) dans tes gestes et dans tes paroles.
- Tu as rendu service à un(e) ami(e) ou à un adulte.
- Tu as respecté l'environnement (intérieur et extérieur).
- Tu as collaboré avec les adultes et tu as été honnête.
- Tu as appliqué les étapes de résolution pacifique de conflits.
- Tu as respecté les règles de vie.
- Autres : _____



Intervenant : _____

Coupon pour tirage du bon coup !

Nom de l'élève : _____

Groupe : _____

* à déposer dans la boîte du secrétariat

ANNEXE C

Avis d'inconduite mineure :



Avis d'inconduite mineure

Notes Mozaik :

- Oui
 Non

Nom de l'élève : _____

date : _____

Intervenant : _____

Titulaire : _____

Comportement(s)

<p>Je ne respecte pas les autres verbalement :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Menace<input type="checkbox"/> Langage vulgaire<input type="checkbox"/> Insulte<input type="checkbox"/> Autres : _____	<p>Je ne respecte pas les autres physiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Bouscule<input type="checkbox"/> Pousse<input type="checkbox"/> Frappe<input type="checkbox"/> Autres : _____	<p>Je ne suis pas sécuritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Lors des déplacements<input type="checkbox"/> Lance un objet<input type="checkbox"/> Refus de collaborer<input type="checkbox"/> Autres : _____
---	---	---

Moment de la journée

<input type="checkbox"/> Diner	<input type="checkbox"/> Récréation	<input type="checkbox"/> Service de garde	<input type="checkbox"/> Autres
--------------------------------	-------------------------------------	---	---------------------------------

Interventions éducatives

<input type="checkbox"/> Discussion avec l'intervenant	Détails : _____ _____ _____ _____ _____ _____
<input type="checkbox"/> Excuses (verbales ou écrites)	
<input type="checkbox"/> Retrait de récréation	
<input type="checkbox"/> Accompagnement avec le surveillant	
<input type="checkbox"/> Activité de groupe	
<input type="checkbox"/> Reprise de temps perdu	
<input type="checkbox"/> Geste réparateur	
<input type="checkbox"/> Réflexion écrite	
<input type="checkbox"/> Autres : _____	

Commentaires

Signature du parent : _____

Merci d'assurer un suivi à la maison avec votre enfant et s.v.p. retourner le formulaire signé

ANNEXE D

Avis d'inconduite majeure :



Découvrir, grandir, devenir

Chers parents/tuteurs,

Vous recevez aujourd'hui un avis d'inconduite majeure à la suite d'un geste commis par votre enfant. Le but de ce billet est de vous informer des interventions qui ont été faites auprès de votre enfant afin que vous puissiez en discuter avec lui. La confirmation de lecture automatique du courriel sera considérée comme votre signature. Il n'est donc pas nécessaire de retourner le billet à l'école.

Si vous avez des informations supplémentaires à nous signaler, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel ou par téléphone.

1ER. AVIS D'INCONDUITE MAJEURE			
Nom de l'élève :		Date :	
Intervenant :		Moment de la journée :	
MOTIFS		ENDROITS	
<input type="checkbox"/> Gestes perturbateurs	<input type="checkbox"/> Gestes agressifs	<input type="checkbox"/> Salle de classe	<input type="checkbox"/> Spécialiste anglais
<input type="checkbox"/> Refus de collaborer	<input type="checkbox"/> Crise	<input type="checkbox"/> Couloirs	<input type="checkbox"/> Spécialiste musique/arts
<input type="checkbox"/> Bousculade/Conflit avec les pairs	<input type="checkbox"/> Bataille	<input type="checkbox"/> Gymnase	<input type="checkbox"/> Spécialiste éducation physique
<input type="checkbox"/> Paroles irrespectueuses	<input type="checkbox"/> Menaces	<input type="checkbox"/> Toilettes	<input type="checkbox"/> Autobus
<input type="checkbox"/> Non-respect de l'environnement ou du matériel	<input type="checkbox"/> Vol/Vandalisme	<input type="checkbox"/> Rang	<input type="checkbox"/> Cour d'école
<input type="checkbox"/> Autre :		<input type="checkbox"/> Service de garde	<input type="checkbox"/> Chemin de l'école
<input type="checkbox"/> Autre :		<input type="checkbox"/> Autre :	
Commentaires :			
DEMANCHE D'INTERVENTION			
<input type="checkbox"/> Discussion avec l'élève	<input type="checkbox"/> Retrait au centre d'aide	<input type="checkbox"/> Retrait de privilèges ou d'objets	<input type="checkbox"/> Système d'émulation personnalisé
<input type="checkbox"/> Soutien du centre d'aide	<input type="checkbox"/> Travaux compensatoires	<input type="checkbox"/> Retrait selon le code de conduite	<input type="checkbox"/> Retrait d'une récréation
<input type="checkbox"/> Prêt de matériel	<input type="checkbox"/> Excuses verbales ou écrites	<input type="checkbox"/> Structuration de l'environnement	<input type="checkbox"/> Modelage (pratique guidée)
<input type="checkbox"/> Réflexion	<input type="checkbox"/> Geste réparateur	<input type="checkbox"/> Communication avec les parents	<input type="checkbox"/> Rencontre avec la direction
Commentaires :			

TRANSPORT SCOLAIRE**Directives aux élèves dans l'autobus ou la berline**
Tous ces règlements reposent sur des principes de SÉCURITÉ ET DE CIVISME**En tout temps :**

- Respecter les consignes des brigadiers et du chauffeur ;
- Rester calme et collaboratif ;
- L'élève ne peut changer d'autobus même avec une note écrite du parent ;
- Les parents qui autorisent leur enfant à se rendre à l'école en marchant ou à bicyclette doivent remplir le formulaire disponible au secrétariat.

1. EN ATTENDANT LE VÉHICULE

- Attendre à l'arrêt désigné
- Demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu
- Respecter les propriétés privées
- Ne pas se pousser, se bousculer ou se bagarrer

2. EN MONTANT DANS LE VÉHICULE

- Sur demande du conducteur, l'élève doit s'identifier

3. PENDANT LE TRAJET

- Respecter l'autorité du conducteur
- Rester assis
- Occuper le siège assigné (s'il y a lieu)
- Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer
- Ne pas fumer, ni consommer de l'alcool
- Ne pas déranger le conducteur inutilement
- Ne pas boire ni manger
- Avoir un comportement respectueux (ne pas cracher, lancer des objets, etc.)
- Ne rien jeter dans ou à l'extérieur du véhicule
- Ne pas toucher au mécanisme ou équipement que ce soit à moins d'une urgence

4. EN DESCENDANT DU VÉHICULE

- Attendre l'arrêt complet avant de se diriger vers la sortie
- S'il y a lieu, toujours traverser la rue devant le véhicule à la vue du conducteur

Aucun comportement de violence ou d'intimidation ne sera toléré dans le transport scolaire.
La direction se réserve le droit de suspendre un élève qui adopte un comportement de violence ou d'intimidation au sein du transport scolaire.